



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2021-32 relatif à :

**La demande d'un crédit complémentaire concernant
l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de
Ville, des bâtiments annexes et de son parking
Place du Marché 1**

Elle était composée de :

Messieurs :

Badan Patrice (UDC)	(3)
Bellwald Philippe (EA)	(3)
Brélaz Pierre-Yves (PLR)	(3)
Chiapolino Yvan (PLR)	(3)
Goy Louis (Les Vert.e.s et Ouvert.e.s)	(3)
Erdeniz Murat (PSA)	(3)
Fucile Roberto (Alt.) – Rapporteur	(3)

Délégué Municipal : Fabrice Cottier

Monsieur le Président, Chers membres du Conseil,

Introduction

La commission s'est réunie à trois reprises. La première séance s'est déroulée le lundi 10 janvier 2022 sous la forme d'une présentation du projet par la Municipalité in corpore, en présence des architectes et de l'ingénieur, ainsi que de Mme Cytnhia Roulin (Service Patrimoine bâti et Environnement urbain). La COFIN avait également été conviée à la présentation. Ce soir-là, la Municipalité a présenté les motivations relatives à ce nouveau préavis en donnant également la possibilité à la société graf & rouault architectes Sàrl de présenter en détails les contours du nouveau projet, tout en faisant un historique de ce dernier en faisant référence au préavis 2021-04 du 08 février 2021. Les membres des deux commissions ont pu poser leurs questions, avec réponses immédiates (par oral) ou ultérieures (par écrit).

La commission s'est ensuite vue le jeudi 13 et le lundi 17 janvier, en présence de M. Fabrice Cottier qui s'est mis à disposition pour répondre aux questions complémentaires des commissaires. La plupart des réponses ont été transmises par écrit, en plus d'avoir été développées et discutées lors des séances.

La commission tient encore à remercier la Municipalité, en particulier Messieurs Grégory Devaud, Jean-Luc Duroux et Fabrice Cottier pour leurs réponses, leur disponibilité ainsi que pour leur transparence. Elle remercie également la société graf & rouault architectes Sàrl pour la présentation détaillée du nouveau projet et les éléments de comparaison. Elle n'oublie pas non plus Mme Cynthia Roulin (PB et EU) pour sa disponibilité et sa collaboration.

Contexte actuel

Bien que le titre du préavis fait mention d'une "demande de crédit complémentaire", la Municipalité a admis que ce préavis pouvait être considéré comme un nouveau projet (*ce n'est donc pas un "dépassement" selon l'exécutif*). Cela étant dit la Municipalité tient à rappeler que ce qui a été voté le 25 mars 2021 demeure acquis, d'où la mention de "crédit complémentaire". Elle insiste néanmoins sur le fait que les 12 mio. accordés ne suffiraient pas pour la réalisation d'un projet convenable en tous points de vue (à moins d'accepter le départ définitif des services cantonaux et de renoncer à l'augmentation de surface pour l'EPOC).

Elle motive également ce préavis par la réception de nouveaux éléments d'ordre fonctionnel, légal, énergétique et sécuritaire. Par exemple, à la suite d'un tour d'horizon des besoins des services cantonaux, il a semblé clair que le projet initialement prévu ne permettait plus de satisfaire nos locataires. Cette situation est notamment due à la décision du Conseil d'Etat d'allouer des moyens humains et financiers supplémentaires afin d'instaurer une chambre de protection de l'enfant au sein de la Justice de paix de notre district.

Il a par ailleurs été constaté, grâce à des études plus approfondies, que l'état du bâtiment ainsi que du parking présentait des risques pour la sécurité des utilisateurs et collaborateurs. Ce constat a été flagrant au niveau du parking, d'où le fait que sa rénovation (dont le coût s'élève à 1,4 mio.) figure dans ce nouveau préavis. Il a été dit qu'il serait irresponsable de ne pas procéder à de tels travaux en connaissance des problèmes repérés.

La plupart des éléments ci-dessous avaient déjà été évoqués lors des discussions sur le préavis 2021-04 et le projet actuel, avec études plus abouties, confirment une nouvelle fois la nécessité de réaliser les travaux demandés.

- Le bâtiment actuel représente un gaspillage énergétique important (classe G);
- L'accès aux PMR n'est pas garanti actuellement et place la Commune d'Aigle hors du cadre exigé par la LHand du 13 décembre 2002;
- La construction sur pilotis pose de sérieux problèmes en ce qui concerne le risque sismique;
- Les garde-corps ne sont pas aux normes et présente un risque accidentel accru;
- L'aménagement actuel n'est pas fonctionnel et impacte la qualité du service offert à la population, en plus de rendre le travail quotidien moins optimal.

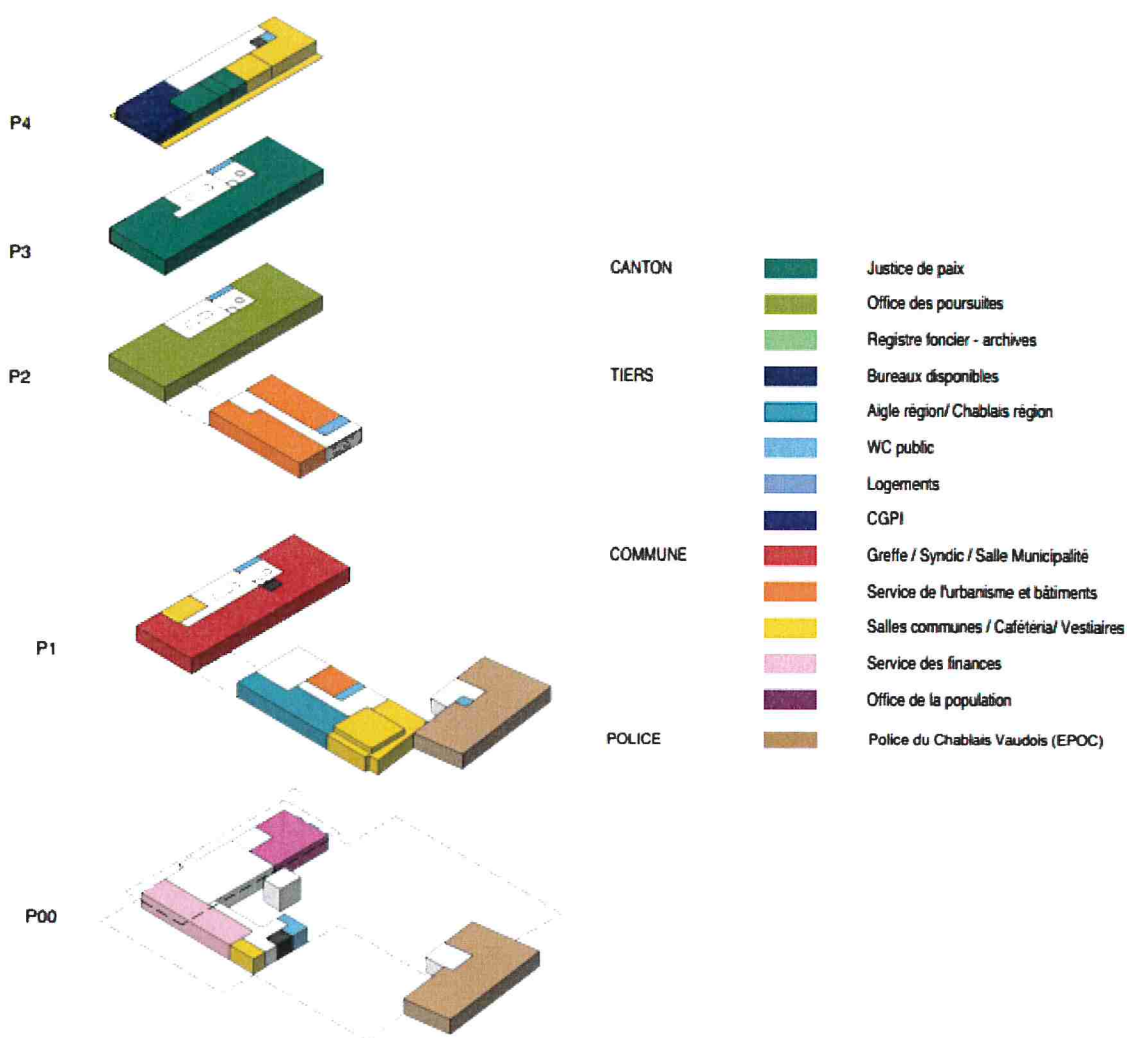
Il est évident que ce qui a été voté en mars 2021 devra être exécuté, mais le premier projet ne précisant pas dans quelle mesure les 12 mio. seront suffisants (faute d'étude précisément chiffrée) il est difficile d'y voir clair sur ce qui pourrait être fait ou non.

Face à ces divers constats, la commission comprend bien que la rénovation – certes partielle – devient une nécessité. Les commissaires, tout comme la Municipalité actuelle, regrettent néanmoins que les choses se soient passées ainsi. Cette situation, qui n'est agréable pour personne, doit alors servir de leçon afin que la présentation de projets futurs se fasse à partir de mandats d'études exhaustifs. Malgré cela, le temps nous étant compté et pouvant néanmoins profiter d'économies substantielles en lien avec les travaux du futur gymnase, le pragmatisme doit l'emporter sur le constat des dysfonctionnements en termes de gestion de projet public.

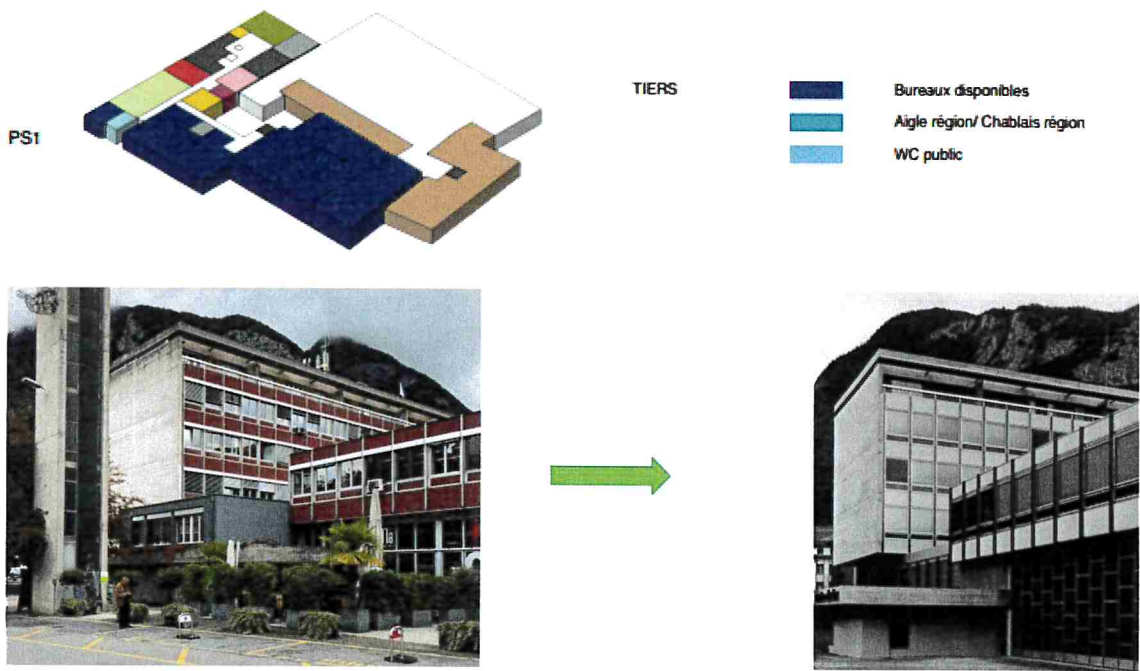
Nouvelle affectation des locaux et états locatifs actuels et futurs

La nouvelle affectation des bâtiments du futur Hôtel de Ville est le fruit d'une analyse fonctionnelle pertinente. L'accent a été mis sur la cohérence ainsi que sur les services à la population. Ainsi, le rez-de-chaussée sera entièrement dédié aux services les plus utilisés par la population.

La surélévation du bâtiment B, conforme aux réglementations, permettra de maintenir une surface optimale pour les services communaux. Cela permet de déplacer le Service de l'urbanisme dans le futur 2^{ème} étage de ce bâtiment B, afin de libérer le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage du bâtiment A qui seront dédiés aux services cantonaux. A noter qu'il reste encore de la surface au 4^{ème} étage, offrant ainsi la possibilité d'élargir la capacité locative.



Bien que la commission ait jugé pertinent le déplacement de l'EPOC, afin de lui garantir autonomie et espace suffisants, elle note néanmoins que ce changement aura un impact non négligeable sur les comptes de l'EPOC. Les commissaires ont rappelé que ce sont les communes qui paient, et que cette augmentation pourrait susciter de vives discussions. La commission souhaite donc que les choses soient claires entre la Commune d'Aigle et le CODIR de l'EPOC. Lors de la première séance M. Jean-Luc Duroux a également rappelé le projet avorté de la Maison de la Sécurité, obligeant la Commune d'Aigle à trouver une solution pour répondre au mieux aux besoins de notre police intercommunale. La majorité des commissaires pense qu'il est pertinent de maintenir les services de police au centre-ville. D'autant plus que son déplacement dans le bâtiment C permet de redonner sens au projet de 1964 de l'Hôtel de Ville tout en libérant un espace qui pourra être commercialement exploitable, revenus locatifs à la clé pour la Commune d'Aigle.



Ci-dessous, un tableau permettant de comparer l'occupation actuelle et future, avec somme des loyers à percevoir. L'augmentation des revenus locatifs reste intéressante et permettrait quelque peu de compenser l'augmentation de l'investissement global. Le détail se trouve dans l'annexe 1, fournie avec le présent rapport.

Justice de Paix	237,4	68 900	Uniquement bureaux	Justice de Paix	378,4	106 709
Office des Poursuites	408,2	105 619	Uniquement bureaux	Office des Poursuites	321,1	90 550
Epoc	493,3	19 550	Surfaces yc tech. garages	Epoc	819,1	138 495
Commerces	561,2	52 957		Commerces	654,8	69 960
Chablais Région	143	43 348		Chablais Région	111,3	33 390
Office de la populat.	60,8			Office de la populat.	94	
Service Financier	101,7			+ 2ETP Service Financier	111	
Bureau Technique	245,6			-1ETP Bureau Technique	225,9	
Greffe	199,1			-1ETP Greffe	218	
Salle Municipalité	61,4			Salle Municipalité	61,4	
Salles de conférence	4			Salles de conférence	6	

Il est encore à noter que l'analyse des besoins a, selon la Municipalité, également intégré la tendance au télétravail et à sa généralisation. Il semblerait que la grande majorité des postes ne soient que très peu impactés par cette forme d'organisation du travail en raison des risques liés à la protection des données ainsi qu'à la nature elle-même du poste (accueil de la population au guichet, par exemple).

Parking

Les travaux à réaliser pour le parking constitue effectivement un élément nouveau dans ce préavis, tout comme la surélévation du bâtiment B avec matériaux bois pour éviter la surcharge de la structure portante actuelle. Ce qui, en toute logique, augmente le besoin en investissement. La commission a questionné la Municipalité sur la réelle nécessité de ces travaux. Le principe de réalité veut qu'il soit difficile de faire autrement, surtout lorsque les graves problèmes sont connus (notamment en ce qui concerne les problèmes d'étanchéité et le risque incendie). Son coût (1,4 mio) doit donc être assumé afin qu'il soit définitivement aux normes actuelles. La commission ne peut que prendre acte et accepter la réalisation de ces travaux. A noter que ce parking ne sera pas ouvert au public, ce qui aurait occasionné davantage de coûts.

Production de chaleur

Ce point a suscité de nombreuses questions lors des diverses séances, d'autant plus dans un contexte d'urgence climatique. Lors du vote du 25 mars 2021, il avait été décidé d'opter pour un producteur de chaleur avec source renouvelable. Ainsi, le Conseil communal avait voté CHF 100'000.- supplémentaires pour que la Municipalité puisse satisfaire cette demande. Différentes options ont donc été étudiées par l'exécutif et celles qui a été retenue n'est autre que le raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) de la SATOM.

Lors des séances, il été discuté du critère "durable" du CAD, qui ne fait pas nécessairement l'unanimité. En effet le CAD dépend du nombre de déchets produits dont de nombreux emballages issus de la grande distribution ainsi que de matériaux non recyclables. Des interrogations sont également apparues en lien avec l'objectif global de réduction des déchets, qui diminuerait de facto la capacité de la SATOM à produire de la chaleur. Le Municipal Fabrice Cottier nous a alors affirmé que la SATOM, selon convention, devait nous garantir du chauffage pendant 60 ans, avec ou sans déchets. Cela-dit et d'un point de vue pragmatique, les déchets sont là et leur destruction par incinération demeure une opportunité de recyclage d'énergie et il semble alors pertinent d'en profiter. Le rapport coût versus impact environnemental a du reste été un facteur déterminant (c'est quatre fois plus pour l'option de chauffage à pellets, bien que davantage écologique).

Malheureusement, cette solution n'est pas disponible avant 2025-2028 (selon ce qui a été communiqué aux commissaires) et contraint la Municipalité à trouver une solution intermédiaire. Nos élus municipaux opteraient pour un chauffage à gaz (100% de biogaz certifié, selon M. Fabrice Cottier). Cette solution n'est pas satisfaisante d'un point de vue écologique, mais aurait l'avantage d'être moins onéreuse et moins gourmande en espace. A noter la réception d'un courrier de la SATOM qui garantit la prise en charge des coûts de mise en place de la chaufferie provisoire à gaz. Les frais relatifs à la fourniture de gaz seront à la charge de la commune.

Discussion générale

Durabilité et transition écologique / énergétique

Cette thématique a tout naturellement suscité de vifs débats au sein de la commission chargée d'étudier ce préavis. Certains membres se sont étonnés de ne pas voir figurer un projet de toit végétalisé (même si quelque chose est partiellement prévu, hors préavis), ou encore de constater que les énergies utilisées n'entrent pas totalement dans les concepts usuels d'économie verte. Cela-dit, les travaux d'isolation prévus, l'usage du photovoltaïque ainsi que le CAD vont dans la bonne direction avec à la clé une note B selon référentiel CECB+. Le compromis trouvé entre volonté écologique et contraintes économiques satisfait la majorité de la commission.

Délais et occupation des bâtiments de la Fondation Manzini

La question des délais préoccupe énormément la commission. La Municipalité nous a confirmé que la marge de manœuvre était faible et que si les travaux venaient à être retardés, les coûts financiers seraient importants. Cela est dû à la nature des travaux de gros œuvre, qui nécessite la relocalisation temporaire des collaborateurs communaux et cantonaux. Grâce aux travaux du futur gymnase, il serait possible de reloger gratuitement ces services et ainsi économiser 2 mio. Mais la date butoir fixée par l'Etat de Vaud pour l'ouverture du gymnase se situe aux alentours de septembre 2024 (quand bien même ce délai sera certainement difficile à tenir). Nous pouvons en déduire que nous avons jusqu'à la fin de l'automne 2023 pour retourner au centre-ville, en comptant le temps nécessaire à la destruction des bâtiments de la Fondation Manzini. Le Canton ne souhaite effectivement pas effectuer ces travaux de démolition alors que des centaines de gymnasiens se rendront sur le site.

Nouveau bâtiment (détruire / reconstruire)

La reconstruction d'un tout nouveau bâtiment a également été évoquée au sein de la commission. En complément des informations présentes dans le préavis, les ingénieurs architectes nous ont confirmé qu'au-delà du coût que cela représenterait il faudrait également compter au minimum dix ans pour voir quelque chose émerger. Cette solution ne semble donc pas réaliste au vu des éléments énoncés dans le préavis et le présent rapport, notamment en ce qui concerne les questions énergétiques et de sécurité. Et il semblerait peu pertinent financièrement parlant de n'effectuer que quelques travaux de mise aux normes sans profiter de revoir une grande partie de l'édifice communal.

Etat du béton

Une question très pertinente a été posée à la Municipalité en ce qui concerne les risques de développement de maladies du béton, notamment la réaction alcali-granulat (RAG). Selon les réponses de la Municipalité, les analyses ont été effectuées dont voici les constats :

- Les attaques du temps sur les bétons provoquent des dégâts sur les bétons apparents des bâtiments.
- Concernant le bâtiment A, les façades Est et Ouest ont quelques points de corrosion dus à la carbonatation, mais pas de dégâts dus à la RAG.
- Concernant le parking, les murs extérieurs sont carbonatés et souffre de la RAG.

Face à ces constats, voici les mesures avancées par la Municipalité :

- Est prévu un traitement qui permet de « traiter » la carbonatation en profondeur au moyen d'un produit d'étanchéité qui pénètre dans le béton afin de créer une protection des aciers. Les points de corrosion visibles seront traités par piquage et réparation.
- Afin de stopper le processus de la RAG, une imprégnation complète au moyen d'un produit chimique est prévue. Elle a pour effet de stopper l'humidité et l'eau afin de garder le béton sec (ce qui stoppe le phénomène).
- Afin de constater à l'échelle 1:1 de l'impact esthétique, il a été procédé à un essai l'année dernière sur la moitié d'un mur sur le bâtiment B.

EPOC

La relocalisation des locaux de l'EPOC a provoqué un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne l'augmentation des charges pour cette dernière. En effet, l'augmentation du loyer – en lien avec l'augmentation de la surface et la construction de box supplémentaires dans le parking – est d'environ CHF 119'000. La Municipalité a confirmé le besoin en surface en se basant sur un audit de la Police Cantonale. Tout naturellement, cet élément financier devra être validé par la CODIR puis le Conseil intercommunal. La commission a pu obtenir le chiffre du montant qui nous sera refacturé, soit environ CHF 48'000.-.

Services de l'Etat de Vaud

Il semble assez évident que la grande partie des travaux est liée aux besoins des services cantonaux. Il s'agit donc d'une question de choix quant à savoir si la Commune d'Aigle souhaite maintenir ces services en son sein. Certains commissaires ont toutefois fait remarquer qu'ils verraient mal les services cantonaux s'installer ailleurs qu'à Aigle, ce qui n'est pas dénué de tout fondement. Mais le risque existe. Selon la Municipalité, et au vu des différentes constructions en cours ou réalisées sur le territoire communal, le Canton pourrait effectivement se tourner vers un propriétaire privé. Par ailleurs, en date du 17 janvier M. Fabrice Cottier a reçu un mail de M. Philippe Pont, directeur de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine), qui confirme cette possibilité d'aller chercher de nouveaux locaux en Ville d'Aigle en cas de non-réalisation des travaux. Cette issue n'est pas souhaitée, d'où la volonté de maintenir les services cantonaux au sein d'un bâtiment public tel que l'Hôtel de Ville.

Subventions

Les chiffres communiqués lors du précédent préavis devraient rester plus ou moins les mêmes, voire être davantage importants étant donné que cela dépendra de la facture finale et des progrès réalisés en termes de durabilité. Voici un rappel des chiffres présentés dans le préavis 2021-04 :

Subventions (entre CHF 190'000.00 et CHF 250'000.00)	
Il est difficile de chiffrer les subventions possibles, mais pour avoir une projection d'après les chiffres reçus de Madame Rime	
• Isolation thermique : entre 1500m ² et 2000m ² à CHF 80.00 soit CHF 120'000.00 à 160'000.00 -> dépendant de la surface isolante finale	
• Isolation thermique mur contre terrain u>0.25 -> 102m ² à CHF 60.00 soit CHF 6120.00	
• Bonus pour rénovation globale : entre 1600m ² et 2100m ² à CHF 30.00 soit CHF 48'000.00 à CHF 63'000.00 -> (version pessimiste si on obtient la note C et non la B pour le certificat CECB + post-rénovation)	
• Panneaux Solaires par Swissgrid (rétribution unique) : environ CHF 18'000.00	
• A déterminer : potentielle subvention cantonale pour les mesures de biodiversités sur le toit (végétalisation + ruches + ...)	

Tour des pompiers

Le présent préavis ne prévoit rien pour la "tour des pompiers" puisqu'une étude est en cours dans le cadre du projet de la Place du Marché.

Inclusivité

Au-delà des travaux qui seront réalisés afin de rendre plus accessible le bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, et dont il a été fait mention en amont, il a également été question des toilettes non-genrées. Selon réponse de la Municipalité, cela sera prévu au rez-de-chaussée du bâtiment principal A.

Position de la commission des finances

La COFIN a été invitée pour une présentation du préavis avec la commission ad hoc et en présence de la Municipalité incorpore ainsi que l'architecte M. Rouault, Mme Cynthia Roulin et M. Schmidt.

Elle s'est ensuite réunie le 17 janvier, en présence de M. Jean-Luc Duroux, Municipal des Finances, qu'elle remercie pour sa disponibilité, ainsi que pour les documents remis et les réponses apportées à nos nombreuses questions.

La COFIN a reçu un tableau comparatif des charges et revenus avant travaux 2019, après travaux 12 mio et après travaux 20 mio pour la partie Hôtel de de Ville et pour le parking souterrain de l'Hôtel de Ville.

Dans la variante à 20 mio, il y a une augmentation des surfaces louées et une augmentation des prix de location, soit CHF 102'000 et une réduction des charges de CHF 76'000.—(hors amortissement et intérêts imputés) principalement sur les frais d'entretien courant et d'amélioration. Il n'y a plus de frais d'électricité car elle sera produite par une installation photovoltaïque. Notons toutefois que l'augmentation du loyer de l'EPOC se répercutera dans notre participation communale à l'EPOC, soit +/- CHF 40'000.—. Les nouveaux baux à loyer devraient être conclus pour une durée minimale de 10 ans.

La Municipalité a porté son choix sur un raccordement au CAD avec la SATOM. M. Duroux explique qu'une convention avec la SATOM est en cours de rédaction et sera soumise au Conseil Communal par voie de préavis.

En cas d'acceptation de ce crédit complémentaire, la Municipalité va repousser certains investissements et projets et revoir son plan des investissements. Pour rappel le plan d'investissement remis début octobre 2021, prévoyait un montant de CHF 3'000'000.— pour les travaux complémentaires de l'HV et de CHF 600'000.— pour le parking.

Le coût total des travaux complémentaires pour l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, des bâtiments annexes et de son parking est fixé à Fr. 8'000'000.—, financé par les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée maximale de 30 ans.

La COFIN à la majorité des membres propose d'accepter les conclusions du préavis

Conclusion

En conclusion, la Commission, à 3 OUI, avec voix prépondérante du président de la commission selon art. 45 du Règlement du Conseil communal, 3 NON et 1 ABSTENTION, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Chers membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

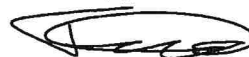
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-32 du 20 décembre 2021
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De voter le crédit complémentaire nécessaire de CHF 8 mio. pour l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, des bâtiments annexes et de son parking ;
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 8 mio. sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 30 ans ;
3. De déduire le montant des subventions obtenues.

Au nom de la commission
Roberto Fucile
Rapporteur



Aigle, le 24 janvier 2022

Annexe I

Etat locatif de l'hôtel de ville

Avant Travaux	Affectation	m2 loués	m2/an	loyer/an
Bâtiment A				
Etage 4	Appartements dont salle Muni	296,5	133,36	39 276
Etage 3	Chablais.Région	143	303	43 348
	Salle Tubingen	34,6		
	Assurances sociales	116,9		23 600
	Cafétéria	48,4		
Etage 2	Bureau technique	245,6		0
	Off. Population	60,8		
	Salle Bassersdorf	16,9		
Etage 1	Grefe	199,1		0
	Service financier	101,7		
	Salle l'Aigle	26,6		
Rez	Epoc loué	85	230	19 550
	Epoc rez	236,6		
Bâtiment B				
Etage -1				
	Epoc sous-sol	171,7		
	Commerces	561,2		52 957
Etage 1				
	Justice de Paix	237,4	290,22	68 900
Salle	Frédéric Rouge	117,3		16 128
Etage 2 nouveau				
Bâtiment C				
Etage -3				
	Justice de Paix archl.	92,8		11 264
	Archives Off. Pours.	82,6		3 919
Etage -2	Archives Off. Pours.	57		7 206
	Archives commune	88,7		
Etage -1	Ex-gendarmerie	79,3		
Etage -1	Office Poursuites	84,9		16 106
Rez	CGPI bureau	135		29 700
	Office Poursuites	89,8		25 997
Etage 1	Office Poursuites	233,5		63 516
Parking -3				
36 places louées	90.-/place/mois			38 880
Parking -2				
34 places louées	95.-/place/mois			38 760
Parking -1				
30 places louées	105.-/place/mois			37 800
	CGPI garage			2 400
Parking 0				
17 places				
6 places louées				5 160
11 places commune				
Total Parking				123 000
Total bâtiments				0
Total				123 000,00

Justice de Paix	237,4	68 900
Office des Poursuites	408,2	105 619
Epoc	493,3	19 550
Commerces	561,2	52 957
Chablais Région	143	43 348
Office de la populat.	60,8	
Service Financier	101,7	
Bureau Technique	245,6	
Grefe	199,1	
Salle Municipalité	61,4	
Salles de conférence	4	

Surfaces utiles

Après travaux	Affectation	m2 loués	m2/an	loyer/an
Bâtiment A				
Bureaux	Justice de Paix	53,5	282	15 087
	Bureaux à louer	72,1	320	23 072
	Conférence	28,3		15 600
	location : 100x3x52			
	Cafétéria	56		
Bureaux	Justice de Paix	324,9	282	91 622
Bureaux	Office Poursuites	321,1	282	90 550
Bureaux commune	Grefe	218		
	Salle de Muni	61,4		
	Salle l'Aigle	26,6		
Bureaux commune	Off. Population	94		
	Serv.finan./Réception	111		
Bâtiment B				
Etage -1				
	Commerces nouveaux	99,8	200	19 960
	Commerces existants	555		50 000
Etage 1				
Bureaux	Chablais Région	111,3	300	33 390
	Bureau Technique	47,4		
Salle	Frédéric Rouge	117,3		15 600
	location : 100x3x52			
Etage2				
Bureaux	Bureau technique	178,5		
Bâtiment C				
Etage -3				
	Justice de Paix archives	92,8	130	12 064
	Archives Off. Pours.	82,6	130	10 738
Etage -2	Epoc technique	28,3	130	3 679
	Archives commune	88,7		
	Archives commune	23,9		
Etage -1	Epoc	205,2	320	65 664
Rez	Epoc	216,1	320	69 152
Etage 1	Epoc	220,8	0	0
Parking -3				
36 places louées	130.-/place/mois			56 160
Parking -2				
32 places louées	130.-/place/mois			49 920
Local technique	Epoc	18,3	130	2 379
Parking -1				
20 places louées	130.-/place/mois			31 200
Garages fermés/loc. mat	Epoc	130,4	0	0
Parking 0				
0 places				
Total Parking				139 659
Total bâtiments				0
Total				139 659,00

Uniquement bureaux	Justice de Paix	378,4	106 709
Uniquement bureaux	Office des Poursuites	321,1	90 550
Surfaces yc tech. garages	Epoc	819,1	138 495
	Commerces	654,8	69 960
	Chablais Région	111,3	33 390
	Office de la populat.	94	
+ 2ETP	Service Financier	111	
-1ETP	Bureau Technique	225,9	
-1ETP	Grefe	218	
	Salle Municipalité	61,4	
	Salles de conférence	6	